



CHARTRE DES LICENCIES



S'engager à jouer au VEMBC ou à la CTC OVE, c'est s'engager à respecter les valeurs du club, à savoir :

1. Respecter tous les joueurs, entraîneurs, dirigeants et arbitres.
2. Bannir la violence et la tricherie.
3. Être ponctuel aux entraînements et aux matchs.
4. S'investir dans sa pratique du basket afin de développer ses performances.
5. Respecter le matériel et aider au rangement.
6. S'investir dans l'arbitrage, les tables de marque, être responsable de salle, soit en se portant volontaire, soit en respectant le planning établi en amont par le coach.
7. Accompagner et encourager une autre équipe que la sienne.
8. Porter les couleurs du club et donc avoir une image et un comportement irréprochable sur et en dehors du terrain.
9. S'engager à payer le montant de l'amende en cas de fautes techniques ou disqualifiantes amenant à une suspension (soit 3 fautes : 50 euros), ou de dossier de discipline (200 euros).

Être joueur/joueuse au VEMBC ou à la CTC OVE, c'est répondre en effet à de nombreuses attentes, mais c'est également avoir l'opportunité d'être dans un environnement favorable à l'épanouissement de tous.

Le VEMBC et la CTC OVE s'engage ainsi à :

1. Proposer un encadrement de qualité en fonction de son niveau.
2. Fournir les infrastructures et le matériel nécessaires à une bonne pratique du sport.
3. Fournir des tenues de compétition régulièrement renouvelées.
4. Faire évoluer et dynamiser le club.

Tout comportement contraire à la présente charte, ou incivilité, donnera lieu à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'association ou au non-renouvellement de la licence.

Sportivement. Le Comité Directeur

Val d'Europe Montévrain Basket Club



VEMBC



VEMBC 77

clubvempcb@gmail.com